

391.9 millions de dollars en 1971 à 492.1 millions en 1972, représente un saut de 0.42 à 0.47 p. 100 du produit national brut du Canada. L'objectif fixé par la Commission Pearson et les Nations Unies pour les débours des pays développés au titre de l'aide officielle ou publique au développement est de 0.7 p. 100 du PNB. En déboursant 0.47 p. 100 de son PNB, le Canada se place au septième rang des 15 autres pays donateurs qui sont membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et bien au-dessus de la moyenne des pays membres qui n'est que de 0.34 p. 100. La plus grande partie des fonds, 338.3 millions de dollars en 1972 contre 294.5 millions en 1971, a été consacrée aux programmes bilatéraux.

Les débours totaux au titre de l'aide multilatérale ont augmenté de 59.1 p. 100, passant de 96.6 millions de dollars en 1971 à 153.7 millions en 1972. A ce chapitre, le versement des souscriptions de capital et les contributions aux fonds spéciaux de la Banque mondiale et des banques régionales de développement ont plus que doublé pour atteindre 109.6 millions de dollars, de 51.9 millions qu'ils étaient l'année précédente, la plus forte contribution étant versée à l'Association internationale de développement (IDA) qui fait partie du groupe de la Banque mondiale.

Par ailleurs, le Canada a pratiquement atteint l'objectif de 1 p. 100 du PNB que les Nations Unies ont fixé pour l'ensemble des ressources financières libérées en faveur des pays en voie de développement. Celles-ci englobent non seulement l'aide officielle mentionnée ci-dessus mais aussi les crédits officiels à l'exportation et les transferts de ressources privées. Au total, les ressources financières canadiennes libérées à ce titre en 1972 ont atteint la somme sans précédent de 1,015 millions de dollars, ce qui représente 0.98 p. 100 du PNB.

L'aide officielle canadienne au développement a continué d'être accordée à des conditions financières très libérales en 1972. Les subventions et les avances aux institutions d'aide multilatérale ont représenté 67.7 p. 100 du programme d'assistance. Les prêts du Canada pour le développement bénéficient des conditions les plus favorables

qui soient accordées par n'importe quel autre pays membre du CAD: 99.3 p. 100 de ces prêts, dont le total s'élève à 179.6 millions de dollars, ne portant aucun intérêt, sont à échéance de 50 ans, avec délai d'amortissement de dix ans.

Création d'un Comité de révision des normes

D'une importance capitale pour le secteur privé, les consommateurs et les divers paliers de gouvernement, la normalisation reçoit de plus en plus d'attention, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Au sortir des négociations Kennedy sur les tarifs douaniers, les membres du GATT se sont attaqués aux barrières commerciales secondaires. Ils élaborent, à l'heure actuelle, un Code de conduite. Celui-ci reconnaît que les normes d'une part, et les exigences en matière de contrôle de la qualité d'autre part, pourraient fort bien constituer une entrave au commerce, bien plus que les barrières tarifaires.

Avec la création, en 1971, du Conseil des normes, le Canada jetait les fondements d'un système national de normalisation. Un nouveau pas vient d'être fait en ce sens, puisque l'Office des normes du Gouvernement canadien (ONGC) a accédé au rang de quatrième organisme national de normalisation et que, parallèlement, il a mis sur pied un Comité de révision, dont les premières assises se sont tenues à Ottawa, les 11 et 12 juillet dernier.

A cette réunion inaugurale, ont assisté des délégués du secteur privé, des ministères provinciaux de toutes les régions du pays, du Gouvernement fédéral, ainsi que de nombreuses personnalités intéressées par les travaux de normalisation ou oeuvrant dans ce domaine. La réunion avait pour objectif d'établir un mode officiel de révision pour les normes de l'ONGC appelées à être entérinées par le Conseil des normes comme normes dites "nationales". L'ONGC a établi quelque 1,650 normes, et plusieurs sont à la veille d'être consacrées "normes nationales."

Les normes que l'ONGC a élaborées depuis un certain nombre d'années dans le domaine des vêtements, plus précisément dans le cadre du programme d'uniformisation des tailles de vêtements (TCS) lancé par le ministère

de la Consommation et des Corporations, est un excellent exemple de la reconnaissance nationale dont ces normes peuvent faire l'objet, puisque leur valeur est reconnue, dans tout le pays, par le consommateur moyen.

Le Comité de révision des normes, d'envergure nationale, compte des délégués de tous les ministères fédéraux, des provinces et des territoires, de même qu'un grand nombre de représentants d'associations industrielles et commerciales, d'organismes de normalisation et de personnalités du monde de la recherche et du secteur universitaire. Il compte également un certain nombre de personnes indépendantes, reconnues pour leur compétence et leur expérience dans le domaine de la normalisation. M. John Guminski, directeur exécutif de l'ONGC, a été nommé premier président du Comité de révision des normes.

L'habitation maintient son niveau élevé

La mise en chantier d'habitations au Canada, d'après les chiffres provisoires fournis par la Société centrale d'hypothèques et de logement a maintenu au cours du mois d'août un niveau élevé. Compte tenu des facteurs saisonniers, le nombre de logements commencés le mois dernier permet d'établir un taux annuel de 280,600 unités.

En juillet, ce taux hypothétique avait atteint le record de 304,200 unités, augmentation sur les premier et second trimestres qui avaient un taux respectif de 262,500 et 284,300 mises en chantier.

L'étude menée par la SCHL indique que le nombre total de mises en chantier pourrait s'élever à plus de 260,000 unités à la fin de 1973, dépassant le record de 1972 où 249,914 unités avaient été entreprises.

En réalité, dans les agglomérations urbaines, la construction de 19,924 logements a été commencée en août, soit une augmentation de 4% par rapport au même mois de l'année précédente (19,082). Au cours des huit premiers mois de l'année en cours, les mises en chantier dans les agglomérations urbaines ont été de 134,563, augmentation de 3% par rapport à la même période l'an passé (130,470). En comparant par catégorie de maisons, les logements unifamiliaux ont accusé une augmentation de 6% et les bâtiments multifamiliaux une légère hausse de 1%.